Envoyé en préfecture le 29/04/2025
Reçu en préfecture le 29/04/2025
Publié le 29/04/2025
ID : 083-268300449-20250428-464_25-DE

DEPARTEMENT DU VAR

REPUBLIQUE FRANCAISE

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE FREJUS

ES/CHR/VG/AB

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 28 AVRIL 2025

Effectif du Conseil d'Administration	17
Membres en exercice	17

Télétransmission en Préfecture	29 AVR. 2025
Date Réception	29 avril 2025

Le vingt-huit avril deux mille vingt-cinq, à dix-sept heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Fréjus, régulièrement convoqué le 24 Avril, s'est réuni au Centre Communal d'Action Sociale (Salle de réunions), le Kipling, 305 avenue Aristide Briand à Fréjus, sous la présidence de Monsieur David RACHLINE, Président du Centre Communal d'Action Sociale, représenté par Mme Nassima BARKALLAH, Vice-Présidente.

PRESIDENT : Monsieur David RACHLINE, représenté par Madame Nassima BARKALLAH, Vice-Présidente.

PRESENTS : Mmes GATTO, EL AKKADI, CREPET, BONNOT, JACQUEMIN
MM. BOURDIN, JOUANIC, PERONA, Membres.

ABSENTS EXCUSES :
Mmes CHIERICO, PERES, SOLER, BLESIUS
MM. CAVIGLIOLI, PETIT, GUERIN, Membres.

REPRESENTES:
Conformément à l'article R123-16 du Code de l'Action Sociale et des Familles ont donné pouvoir de voter en leur nom : **Mme Josette CHIERICO à M. Patrick PERONA, M. Laurent PETIT à Mme Nelly BONNOT.**

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Imane EL AKKADI

DELIBERATION N° 464 / 25 du 29 avril 2025 Affiché Au 29 juin 2025	**SERVICE AUTONOMIE A DOMICILE** **AFFECTATION DE RESULTATS 2024**

Madame Nassima BARKALLAH, Vice-Présidente expose :

Conformément à l'Instruction budgétaire M22, après approbation du compte de gestion et du compte administratif 2024 concernant le Service Autonomie à Domicile, le Conseil d'Administration propose l'affectation des résultats suivante :

Envoyé en préfecture le 29/04/2025
Reçu en préfecture le 29/04/2025
Publié le 29/04/2025
ID : 083-268300449-20250428-464_25-DE

Section d'exploitation :

Résultat de l'exercice 2024.....Déficit..... – 403,67 €
Résultat déficitaire antérieur reporté (119)..... – 89 728,19 €

NOUVEAU RESULTAT CUMULE..... – 90 131,86 €

Pour mémoire le déficit antérieur avait été repris pour 89 728,19 € au compte 119, à hauteur de 31 185.34 € en 2024 et la différence répartie sur 2025 (soit 29 542.85) et 2026 (soit 29 403,67).

Section d'investissement :

- Dépenses nettes réalisées 7 141,46 €
- Recettes nettes réalisées 85,00 €

Résultat de l'exercice 2024.....Déficit..... – 7 056,46 €
Résultat antérieur reporté 001.....Excédent ..... + 14 733,56 €
Provisions 2024 intégrées au résultat (compte 491)..... + 4 391,00 €

RESULTAT A AFFECTER .....+ 12 068,10 €

Ce solde sera inscrit en recettes au 001 sur l'exercice 2025.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

APRES avoir entendu l'exposé qui précède et délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

ADOPTE l'affectation de résultat 2024 du Service Autonomie à Domicile, tel que détaillé ci-dessus,

SOUMET la présente délibération au contrôle de légalité de Monsieur le Préfet du Var,

AINSI fait et délibéré à Fréjus, le 28 Avril 2025 et ont signé au registre tous les membres présents, après lecture faite.

POUR EXPEDITION CONFORME

POUR LE PRESIDENT,
LA VICE-PRESIDENTE,

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Nassima BARKALLAH

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées. Le tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.